

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six février, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire le cinq mars deux mille quinze à vingt heures, à la Mairie de Vers.

### ORDRE DU JOUR :

1. MJC du Vuache : intervention de Monsieur BENITO, Directeur, à 20h
2. Approbation du Conseil du 5 février 2015
3. Compte-rendu des autorisations d'urbanisme
4. Compte-rendu des travaux des commissions
5. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2014 - budget principal et budget annexe de l'auberge
6. Affectation des résultats 2014 - budget principal et budget annexe de l'auberge
7. Bâtiment périscolaire : décision sur la mise en place d'un compte prorata
8. Voie mobilité douce : point de situation et avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre
9. Implantation de containers textiles
10. Bâtiment Mairie : subvention DEFFIBAT / FEDER
11. Comptes-rendus SIVU et Communauté de Communes
12. Divers

### PROCES-VERBAL

L'an deux mille quinze, le cinq mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Raymond VILLET, Maire de Vers.

Nombre de conseillers :

*Théorique*  
**15**

*En exercice*  
**13**

*Présents*  
**11**

*Votants*  
**12**

Présents : Messieurs M.BRIZON, J-P.CHAUVET, E.CLERC, D.ERNST, X.GROS, G.VERNE, R.VILLET

Mesdames M.DUPARC, A-S.EXCOFFIER, J.LAVOREL, M-A.VIRET

Excusé(s) : M.MEGEVAND, procuration donnée à G.VERNE

Absent (s) : P.DUPRAZ

Mathieu BRIZON a été élu secrétaire

### 1/ MJC DU VUACHE

Intervention de Richard BENOIT, trésorier, Jocelyne SELLI et Olivier GRANDCHAMP, membres du Conseil d'Administration, pour présenter la MJC, son historique, ses activités...

Quelques chiffres clés :

9 communes

5 salariés permanents

37 animateurs d'activités, soit 11 équivalents temps plein

68 bénévoles

2657 adhérents (88 Vernois)

La carte d'adhérent est commune aux MJC du Vuache, de Viry et Saint Julien en Genevois, ainsi qu'à l'Université Populaire du Vuache.

Budget de fonctionnement : 850 000 €

Participation des communes établie en fonction de la population et du nombre d'adhérents issus de la Commune ; total : 120 000 €

Nouveau projet réunissant la CCG, l'Université Populaire et les 3 MJC : mise en place d'une bourse pour soutenir des projets de jeunes (octroi d'une subvention et accompagnement de projet).

### 2/ APPROBATION DU CONSEIL DU 5 FEVRIER 2015

Joëlle LAVOREL fait remarquer un oubli dans le compte rendu des travaux de la Communauté de Communes :  
PV 05.03.2015

pour la mise en place du PLUI : 5 cabinets différents ont répondu.

### **3/ COMPTE-RENDU DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

M. le Maire a accordé les permis de construire :

- n° 074 296 14 A 0006 t01 pour le transfert du permis de construire d'une villa individuelle sur les parcelles A 711 et 712p
- n° 074 296 14 A 0015 pour la création de dépendances sur la parcelle B1451

M. le Maire n'a pas fait opposition à la déclaration préalable n°074 296 15 A 0002 pour la construction d'un abri de jardin sur les parcelles A 712p et 715.

### **4/ COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DES COMMISSIONS**

♦ Commission scolaire + M.DUBARRY et le personnel périscolaire pour réalisation d'un 1<sup>er</sup> bilan des TAP. Il apparaît que la pause méridienne de 45 minutes laisse peu de temps pour la mise en place d'activités. En discussion : envisager une modification de l'organisation pour la rentrée prochaine : 2 séances de TAP hebdomadaires d'1h30, de 15h à 16h30 les mardi/jeudi ou mardi/vendredi ? Les propositions doivent être affinées avec l'Inspectrice d'Académie et les représentants des parents d'élèves.

♦ Urbanisme (J.LAVOREL, M.DUPARC) : choix de la couleur de façade du bâtiment « Clos de la Fruitière ».

♦ Bâtiments :

- Bâtiment périscolaire : quelques points restent à traiter avant de lever les réserves :

- \* le charpentier doit remédier à des fuites de toit hors enceinte du bâtiment,
- \* le sol de la cantine présente encore quelques bulles et malfaçons,
- \* le serrurier doit régler et jointer quelques portes,
- \* la commande de l'ascenseur est à modifier,
- \* un puits de forage sur 5 s'avère défectueux,
- \* le toit sera végétalisé en début de printemps.

- Projet de création d'une salle des maîtres dans l'appartement Nord de l'école : la modification de destination est possible tant que le local n'accueille pas plus de 19 personnes, que l'escalier offre une largeur minimale de 90 cm et que 2 extincteurs sont installés (renseignements fournis par la Sous Préfecture, réunion sur la réglementation des E.R.P. (Établissements Recevant du Public)). Les travaux pourront être réalisés pendant les vacances de Pâques.

- Église : réunion avec la Fondation du Patrimoine relative à la possibilité de mettre en place une souscription pour réaliser les travaux.

- Bâtiment mairie : l'architecte mandaté par la Commune travaille à l'élaboration de l'Avant Projet Définitif, qui permettra d'évaluer plus précisément le coût de l'ensemble des travaux qui pourraient être effectués et qui sera nécessaire pour la demande de subvention DEFFIBAT (voir point 10). Une autre solution est évoquée : vendre l'ensemble immobilier.

♦ Finances (M.BRIZON) : contact de plusieurs banques pour tenter un regroupement et renégociation des crédits en cours pour alléger la charge de la dette et souscrire un nouvel emprunt pour les éventuels travaux de réhabilitation du bâtiment mairie (BNP Paribas, Crédit Lyonnais, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse des Dépôts, Banque Populaire...).

Aucune banque n'accepte la renégociation de prêts.

Le Crédit Mutuel et le Crédit Agricole ont transmis des simulations d'emprunt, établies sous toutes réserves d'étude du projet final d'emprunt et d'analyse fine des capacités financières de la Commune.

### **5/ BUDGET ANNEXE DE L'AUBERGE : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2014 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014**

♦ *Approbation du compte de gestion et du compte administratif exercice 2014 (délibération)*

Monsieur Eddy CLERC, 4<sup>ème</sup> adjoint délégué aux finances, présente au Conseil Municipal le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe de l'auberge et l'invite à se prononcer sur l'exactitude des écritures présentées

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 4<sup>ème</sup> adjoint et hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, considérant l'exactitude du compte de gestion et du compte administratif 2014 du budget auberge et à l'unanimité des 11 votants :

**APPROUVE** le compte de gestion et le compte administratif du budget auberge de l'exercice 2014 arrêtés comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses	7 926,04 €
Recettes	19 984,99 €
Résultat de l'exercice : excédent	12 058,95 €
Excédent 2013	40 886,57 €
Part affectée en investissement	30 992,93 €
Excédent cumulé 2014	21 952,59 €

Investissement :

Dépenses	18 666,39 €
Recettes	33 952,97 €
Résultat de l'exercice : excédent	15 286,58 €
Déficit 2013	- 24 477,53 €
Déficit cumulé 2013	- 9 190,95 €

**Résultat global à la clôture 2014 : excédent de 12 761,64 €**

♦ **Affectation des résultats 2014 (délibération)**

Vu les résultats de l'exercice 2014 du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe de l'auberge :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice : excédent	12 058,95€
B. Résultats antérieurs reportés : excédent	9 893,64€
<b>C. Résultat à affecter (A+B hors restes à réaliser)</b>	<b>21 952,59€</b>
D. Solde d'exécution d'investissement : déficit	- 9 190,95€
E. Restes à réaliser	
Dépenses	0€
Recettes	0€
Solde	0€
<b>F. Besoin de financement (D+E)</b>	<b>- 9 190,95€</b>
AFFECTATION (C=G+H)	21 952,59€
G. Affectation en réserves R 1068 (au minimum : couverture du besoin de financement)	9 190,95€
H. Report en fonctionnement R 002 (pour la part excédant la couverture du besoin de financement)	12 761,64€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants : **DECIDE**

- 1) De reporter le déficit d'investissement de 9 190,95 € en dépenses d'investissement au compte 001.
- 2) D'affecter l'excédent de fonctionnement de 21 952,59 € de la manière suivante :  
 → 9 190,95 € en recettes d'investissement au compte 1068 en couverture du besoin de financement  
 → 12 761,64 € en recettes de fonctionnement au compte 002.

**6/ BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2014 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014**

♦ **Approbation du compte de gestion et du compte administratif exercice 2014 (délibération)**

Monsieur Eddy CLERC, 4<sup>ème</sup> adjoint délégué aux finances, présente au Conseil Municipal le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2014 du budget général et l'invite à se prononcer sur l'exactitude des écritures présentées.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le 4<sup>ème</sup> adjoint et hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, considérant l'exactitude du compte de gestion et du compte administratif 2014 du budget général et à l'unanimité des 11 votants :

**APPROUVE** le compte de gestion et le compte administratif du budget général de l'exercice 2014 arrêtés comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses	706 146,40 €
Recettes	1 125 994,59 €
Résultat de l'exercice : excédent	419 848,19 €
Excédent 2013	402 467,21 €
Part affectée en investissement	98 561,32 €
Excédent cumulé 2014	723 754,08 €

Investissement :

Dépenses	798 826,43 €
Recettes	234 268,16 €
Résultat de l'exercice : déficit	- 564 558,27 €
Excédent 2013	164 795,54 €
Déficit cumulé 2014	-399 762,73 €

**Résultat global à la clôture 2014 : excédent de 323 991,35 €**

♦ **Affectation des résultats 2014 – budget général (délibération)**

Vu les résultats de l'exercice 2014 du compte de gestion et du compte administratif du budget général :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice : excédent	419 848,19€
B. Résultats antérieurs reportés : excédent	303 905,89€
<b>C. Résultat à affecter (A+B hors restes à réaliser)</b>	<b>723 754,08€</b>
D. Solde d'exécution d'investissement : déficit	-399 762,73€
E. Restes à réaliser	
Dépenses	- 61 601,74€
Recettes	296 525,00€
Solde	234 923,26€
<b>F. Besoin de financement (D+E)</b>	<b>-164 839,47€</b>
AFFECTATION (C=G+H)	723 754,08€
G. Affectation en réserves R 1068 (au minimum : couverture du besoin de financement)	164 839,47€
H. Report en fonctionnement R 002 (pour la part excédant la couverture du besoin de financement)	558 914,61€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants : **DECIDE :**

- 1) De reporter le déficit d'investissement de 399 762,73€ en dépenses d'investissement au compte 001.
- 2) D'affecter l'excédent de fonctionnement de 723 754,08€ de la manière suivante :
  - 164 839,47€ en recettes d'investissement au compte 1068 en couverture du besoin de financement
  - 558 914,61€ en recettes de fonctionnement au compte 002.

**7/ BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE : DÉCISION SUR LA MISE EN PLACE D'UN COMPTE PRORATA (délibération)**

**Exposé des motifs**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un « compte prorata » ou « compte interentreprises » est mis en place lorsque plusieurs entreprises de divers corps de métier interviennent simultanément ou se succèdent sur un chantier. Ces interventions nécessitent des besoins logistiques communs : installation de chantier, clôture, gardiennage, branchement d'eau, d'électricité, voire de téléphone, sanitaires, etc.

La tenue du compte prorata est classiquement assurée par l'entreprise de gros œuvre, ce qui aurait dû être le cas pour le chantier du bâtiment périscolaire.

Lors de la disparition du titulaire du lot n°1, la Commune, pour permettre la poursuite du chantier, a pris à sa charge les frais relevant normalement du compte prorata : eau, électricité et location de vestiaires.

Monsieur le Maire propose que la Commune conserve la charge de l'eau et de l'électricité, comme cela se fait habituellement sur les « petits » chantiers, et crée un compte prorata pour refacturer aux entreprises la location des vestiaires.

### **Discussion**

MM.VERNE et BRIZON pensent qu'il n'y a pas lieu d'exonérer les entreprises du paiement de l'électricité.

Monsieur le Maire rappelle les circonstances particulières du chantier et exprime sa position qui est de montrer un « partage des efforts » entre la commune et les entreprises qui ont, elles aussi, subi les désagréments du chantier.

Pour information, les montants concernés sont les suivants : électricité : 1168,75€ ; location des vestiaires pour la 1<sup>ère</sup> partie du chantier : 1583,50€ ; location des vestiaires pour la 2<sup>ème</sup> partie du chantier (renforcement et fin des travaux) : 2586,92€.

### **Vote**

Sont POUR créer un compte prorata : Tous

Sont POUR y inscrire les dépenses de location des vestiaires (location pour la 1<sup>ère</sup> partie du chantier, avant l'arrêt des travaux et nouvelle location à la reprise des travaux) : TOUS

Sont POUR y inscrire également les dépenses d'électricité : M.BRIZON, M.MEGEVAND, G.VERNE ; les autres membres du Conseil Municipal se prononçant pour une prise en charge par la commune.

## **8/ VOIE MOBILITÉ DOUCE : POINT DE SITUATION**

Profils Etudes a proposé un avant projet sommaire avec deux propositions de tracés :

- Variante n°1 : le long de la RD 23
- Variante n°2 : suivant le tracé de l'ancienne voie communale au sud de l'Auberge

La commission en charge du dossier a demandé au maître d'œuvre de proposer un chiffrage pour une solution d'éclairage (notamment pour le tracé le plus éloigné de la route) et de vérifier l'impact du tracé sur le talus boisé.

Profils Etudes propose une mission complémentaire pour ces travaux :

- Une étude fine de l'éclairage pour la variante n°2,
- Un relevé topographique complémentaire

L'étude fine de l'éclairage apparaît finalement prématurée, il serait plus opportun de décider de la variante avant de déterminer les caractéristiques de l'éclairage qui pourrait y être installé

Le relevé topographique était initialement prévu dans le cahier des charges à la phase APD (après le choix de la variante). Il est proposé que Profils Etudes procède au relevé topographique de la variante n°2 dès à présent, pour aider à la décision.

Si, à l'issue des réflexions, la variante n°1 était choisie, un relevé topographique complémentaire serait alors demandé et un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre serait proposé au Conseil Municipal.

## **9/ IMPLANTATION DE CONTAINERS TEXTILES**

La Communauté de Communes, de par sa compétence « gestion des déchets » a conclu un partenariat avec la Fibre Savoyarde, une association qui gère des containers de collecte de textiles. La CCG préconise une implantation d'un container sur notre Commune, à Maison Neuve.

Le Conseil Municipal accepte l'implantation de ce container au niveau du site de collecte et de tri des déchets, entre 2 containers existants, sous réserve que la collecte soit réalisée régulièrement, que le container reste en bon état et que les désagréments puissent être évités (vol, vandalisme, textiles déposés à côté des containers...)

## **10/ BÂTIMENT MAIRIE : SUBVENTION DEFFIBAT / FEDER (délibération)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'appel à projets « DEFFIBAT Réhabilitation – Bâtiments du secteur tertiaire » qui soutient des opérations de réhabilitation énergétique par un cofinancement Région-ADEME-FEDER.

Monsieur le Maire propose de participer à cet appel à projets en vue de l'obtention d'aides au financement des travaux d'accessibilité et de rénovation énergétique du bâtiment mairie.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 12 votants :

**PREND CONNAISSANCE** du règlement et du cahier des charges de l'appel à projets « DEFFIBAT Réhabilitation ».

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides de l'appel à projet « DEFFIBAT Réhabilitation » auprès de l'ADEME, du Conseil Régional et du FEDER.

## 11/ COMPTES-RENDUS SIVU ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- ♦ Transports : projet d'aménagement du pôle d'échange multimodal de Saint Julien.  
Au niveau de la gare SNCF actuelle : étude d'aménagement du terminus du tram + Gare routière, P+R ; à terme : l'avenue de la gare sera réservée au tram et aux piétons.  
Budget 18M€ ; objectif 2020 pour le Pôle Gare, 2021 pour le tram, 2030 pour le déplacement de la caserne des Pompiers.
- ♦ Bureau : avancée du projet d'échangeur de Viry ; acceptation des tranches de quotient familial pour le transport scolaire ; difficultés Bâtiment Alliance à Archamps.

## 12/ DIVERS

- ♦ Organisation des élections départementales des 22 et 29 mars.  
Les membres du Conseil Municipal s'inscrivent comme assesseurs pour la constitution du bureau de vote.
- ♦ Monsieur RISO (Le Fournil Sucré Salé) demande l'autorisation d'installer un store sur la façade côté sud (déploiement au dessus du domaine public). Le Conseil Municipal donne son accord de principe, dans l'attente de la signature d'une convention d'occupation du domaine communal, en précisant par ailleurs que M.RISO doit également obtenir l'accord de la copropriété.  
La Commission bâtiments doit travailler à l'établissement de cette convention, dont les modalités seront présentées lors d'une prochaine séance de Conseil municipal.
- ♦ Présentation du Projet de territoire de la CCG le mardi 31 mars à 19h pour les élus et agents territoriaux ; les 7, 9 et 14 avril à 19h, respectivement à Valleiry, Collonges sous Salève et Saint Julien en Genevois pour les habitants du territoire.
- ♦ L'agent de maîtrise, Robert JACQUET, a décidé de faire valoir ses droits à la retraite et envisage un départ au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

La séance est levée à 23h25.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VERS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE LES CONSEILLERS PRESENTS :

Le Maire,  
Raymond VILLET

Les Adjoints,  
Monique DUPARC

Dominique ERNST

Joëlle LAVOREL

Eddy CLERC

Les Conseillers,  
Mathieu BRIZON

Jean-Pierre CHAUVET

Philippe DUPRAZ  
(absent)

Anne-Sophie EXCOFFIER

Xavier GROS

Mélanie MEGEVAND  
(excusée, procuration)

Geoffroy VERNE

Marie-Andrée VIRET